

**SERVICES DE FACILITATION DES ÉCHANGES
DIRECTIVES POUR LE COMMERCE**



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Vérification de la conformité avant
expédition vers la République
centrafricaine



La présente fiche a été établie spécifiquement pour les exportations vers la République centrafricaine

Date d'émission: **02/06/2021**

Dernière modification: **01/07/2021**

1. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DES PRODUITS

NOM DU PROGRAMME	Vérification de la conformité des produits avant embarquement à destination de la République centrafricaine
PROGRAMME MANDATÉ PAR	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)
DATE DE MISE EN ŒUVRE	1er Mars 2021*
OBJECTIFS DU PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la qualité des produits ainsi que la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement des consommateurs centrafricains. • Protéger le public contre les produits de qualité inférieure qui peuvent mettre en danger la santé publique, la sécurité et l'environnement • Protéger les fabricants locaux contre la concurrence déloyale des produits importés qui ne se conforment pas aux normes locales
PROCESSUS DE VÉRIFICATION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande : Les importateurs ou exportateurs soumettent une demande de service (Service Request-SR) ainsi qu'un ensemble initial de documents en appui de cette demande via le Portail de l'Exportateur des Services de facilitation des échanges : https://exporter-portal.sgs.com 2. Vérification : Le bureau d'exécution de SGS dans le pays d'approvisionnement fait la liaison avec l'exportateur pour demander les documents obligatoires et les informations complémentaires concernant les produits, c'est-à-dire la description détaillée des produits, le lieu où les marchandises sont disponibles pour vérification, ainsi qu'une copie de la facture liée à l'expédition. Le bureau d'exécution de SGS coordonnera ensuite avec le fournisseur/exportateur pour la réalisation des interventions applicables (inspection, échantillonnage/essais) 3. Évaluation : Rapports d'activités de vérification (Rapport d'inspection, rapport d'essai et documents justificatifs obligatoires soumis au Centre de certification SGS pour examen par rapport aux exigences réglementaires en vigueur. 4. Attestation : L'examen satisfaisant des différents rapports et autres documents justificatifs conduit à la délivrance d'un certificat de conformité pour attester de la conformité de l'expédition. Si des écarts sont identifiés, un retour d'information est donné à l'exportateur ainsi que des conseils pour la mise en œuvre des actions correctives en vue d'atteindre la conformité

<p>ROUTES</p>	<p>Il existe trois (3) « Routes » pour l'obtention du CoC</p> <ul style="list-style-type: none"> ● ROUTE A : pour les commerçants, fournisseurs, fabricants de biens sensibles non enregistrés ● ROUTE B (Enregistrement) : pour les fournisseurs enregistrés de biens manufacturés et pour les exportateurs fréquents avec des produits homogènes ● ROUTE C (licence) : pour les fabricants de produits certifiés et leurs représentants autorisés ;
<p>LABORATOIRE AGREE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Laboratoire accrédité selon la norme ISO/CEI 17025 ou équivalent, soit propriété de SGS, soit sous-traitant de la SGS ; Ou ● Laboratoires du fournisseur/producteur, à condition que l'installation soit sous un système de management de la qualité certifié de l'entreprise, et dont les éléments clés de la norme ISO/CEI 17025 sont respectés comme suit (preuves à soumettre à SGS : la liste des équipements à utiliser avec les informations d'étalonnage les plus récentes (marques, certificats, etc.) ; les contrôles environnementaux pour le laboratoire ; les qualifications du personnel qui effectue les essais (dossiers de formation). ● Autres laboratoires d'essais mutuellement approuvés par le MCI et SGS
<p>DOCUMENTATION</p>	<p>Documents requis pour l'émission de CoC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Demande de certification (RFC) ● Copie de la facture émise à l'exportateur par la filiale SGS ; ● Facture proforma ou facture finale ; ● Liste de colisage. ● Les rapports d'essais délivrés par un laboratoire accrédité, si possible ; ● Manuel du produit (le cas échéant) ; ● Copie des accords de distribution, si possible ; ● Tout document disponible pour décrire au mieux le produit afin de faciliter l'identification de la norme applicable, démontrer la conformité du produit et dessiner le profil d'exportation (fiche de données, fiche de données de sécurité, spécification du produit, certification SMQ, accréditation de laboratoire, marque de conformité, etc.). <p>Nb : En l'absence de normes nationales et internationales les « spécifications des fabricants » peuvent être utilisées s'il est prouvé qu'il n'existe aucune norme internationale pour un produit spécifique.</p>
<p>CERTIFICAT</p>	<p>Un Certificat de conformité (CoC) doit être délivré pour attester de la conformité des expéditions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le CoC est requis pour chaque expédition ● Il fournit au MCI et aux Douanes une preuve que les marchandises importées sont conformes aux normes et réglementations techniques en vigueur. ● Il s'agit d'un document obligatoire pour le dédouanement des marchandises à destination.

AUTRES	<p>Autres documents : le cas échéant et/ou pertinents, les documents suivants peuvent également être demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificats de système de gestion de la qualité (par ex. ISO 9001) • Registres d'usine sur les essais effectués par le fabricant • Fiches de données techniques du produit
COUVERTURE SGS	SGS est mandaté pour fournir les services du PVoC dans tous les pays d'approvisionnement/d'exportation vers la RCA

2. EXIGENCES PARTICULIERES													
LES PRODUITS USAGES SONT-ILS SOUMIS AU PROGRAMME ?	Oui												
PRODUITS RÉGLEMENTÉS	Tous les produits exportés vers la République centrafricaine (du chapitre 02 au 99 du système harmonisé) sont soumis au PVoC.												
EXIGENCES POUR LES PRISES ÉLECTRIQUES	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Phase unique</th> <th>Disque ac</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tension</td> <td>220V/230V</td> <td>380V/410V</td> </tr> <tr> <td>Fréquence</td> <td>50 Hz</td> <td>50 Hz</td> </tr> <tr> <td>Types de fiche et de prises de courant</td> <td>C, E et F</td> <td>Nombre de fils (sans terre) : 4</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Phase unique	Disque ac	Tension	220V/230V	380V/410V	Fréquence	50 Hz	50 Hz	Types de fiche et de prises de courant	C, E et F	Nombre de fils (sans terre) : 4
Description	Phase unique	Disque ac											
Tension	220V/230V	380V/410V											
Fréquence	50 Hz	50 Hz											
Types de fiche et de prises de courant	C, E et F	Nombre de fils (sans terre) : 4											
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE ET DE DURÉE DE CONSERVATION	<ul style="list-style-type: none"> • Norme internationale concernant l'étiquetage des produits et ne s'applique qu'aux aliments préemballés • Pour le reste des produits, la langue d'étiquetage doit être en Français ou au moins en Anglais. • Tous les produits soumis au Programme dont la durée de conservation est limitée doivent être supérieurs à cinquante pour-cent (50 %) de la durée de conservation de l'arrivée ou de l'expédition en République centrafricaine. 												
SEUIL MINIMUM	1'500 USD s'appliquent à tous les produits 3 000 USD s'appliquent aux effets personnels												

3. STRUCTURE DES HONORAIRES	
Route A	<ul style="list-style-type: none"> • Frais ad valorem de 0,50 % de la valeur FOB des marchandises importées • Frais minimums par expédition de 300 Euros (Trois cents euros)
Route B	<ul style="list-style-type: none"> • Frais ad valorem de 0,45 % de la valeur FOB des marchandises importées • Frais minimums par expédition de 300 Euros (Trois cents euros)
Route C	<ul style="list-style-type: none"> • Frais ad valorem de 0,35 % de la valeur FOB des marchandises importées • Frais minimum par expédition de 300 Euros (Trois cents euros)

Frais d'enregistrement des produits:

Produit/article(s) de ligne	Frais d'inscription annuels en EUR
Les 15 premiers produits/articles de ligne	375 EUR
Chaque produit/article de ligne supplémentaire au-dessus de 15 produits/articles de ligne ;	20 EUR

Couverture et conditions

Les frais ci-dessus couvrent la vérification documentaire et l'inspection numérique à distance des marchandises. En cas d'inspection physique (incapacité technique pour une inspection à distance), des frais supplémentaires de 200 EUROS seront facturés. Les frais ci-dessus **ne comprennent pas** les activités suivantes :

- Échantillonnage des expéditions en vrac
- Essais en laboratoire
- Licences et enregistrement
- Audit de fabrication
- Le scellement des conteneurs
- Inspection physique

4. PRODUITS RÉGLEMENTÉS

Tous les produits exportés vers la République centrafricaine (du Chapitre 02 au Chapitre 99 du Système Harmonisé) sont soumis au Programme.

5. LISTE DE CONTACTS SGS : disponible sur [Site Web de SGS](#)

SGS Centrafrique S.A

Avenue Barthélémy BOGANDA
 3ème Etage Immeuble Propriété Béthel,
 Derrière Bâtiment Administratif
 Tél. : +236 75 95 99 22
 Bangui (République centrafricaine)

Téléphone : +236 75 95 99 22 Bangui (République centrafricaine)
 Mobile : + 236 75 55 24 83

Email: pca.sgscf@sgs.com

Les informations contenues ci-après ont pour objet de faciliter l'évaluation de la conformité basée sur l'expédition (ASRC) l'inspection et ne libère pas les exportateurs ou les importateurs de leur obligation en matière de conformité aux réglementations d'importation du pays d'importation. Bien que tous les efforts ont été déployés pour garantir la justesse des informations, dès la date de publication de cette fiche de données, SGS n'accepte aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission et, en outre, ces informations peuvent par la suite faire l'objet de changements tels qu'ils peuvent être annoncés par les autorités dans le pays d'importation. Par conséquent, les exportateurs et les importateurs sont invités à vérifier auprès de SGS, avant l'expédition des marchandises, s'il y a un doute concernant la délivrance d'un certificat de conformité ou tout autre certificat. Pour de plus amples informations, ou pour obtenir des précisions, veuillez contacter le bureau administratif des services de facilitation des échanges commerciaux de SGS dans le pays d'inspection des marchandises.